

Appel d'offre Plateformes IBiSA 2017

Quelques éléments d'information :

A qui s'adresse l'appel d'offre IBiSA 2017 ?

A toutes les plateformes répertoriées dans l'annuaire IBiSA à jour sur leurs précédents contrats IBiSA. Les PF ayant obtenus un financement à l'appel 2016 ne sont pas éligibles. Cet appel d'offre est aussi ouvert à de nouvelles candidatures à la labellisation qui seront examinés au moment de l'analyse des lettres d'intention (les plateformes faisant partie d'infrastructures nationales, mais non encore labellisées IBiSA, devront présenter un dossier de labellisation).

Modalités et Calendrier de l'Appel d'Offre 2017:

Les plateformes qui souhaitent obtenir un label IBiSA et/ou un financement en 2017 devront dans un premier temps remplir le dossier de présélection en ligne. Ces dossiers de présélection sont à déposer sur le site (www.ibisa.net) avant le 19 mars à minuit. Pour les plateformes déjà labellisées, ce dossier devra mentionner le type d'investissement demandé, ainsi que son cout. Les résultats de cette présélection seront communiqués à compter du 4 avril 2017.

Nouveau en 2017: Les appels d'offre IBiSA PF 2017 et Equipement du plan cancer 2017 sont gérés selon leurs règles respectives (périmètres d'éligibilité, calendrier, processus de sélection, règles de financement, ...). Toutefois, afin d'optimiser les ressources, le Conseil Scientifique Plateformes d'IBiSA et le comité d'évaluation de l'AO équipements du plan cancer qui procéderont à la sélection des projets de ces 2 appels se coordonneront et pourront procéder à des échanges de dossiers. Un même dossier ne peut donc être déposé aux deux appels. Les co-financement par IBiSA et Plan Cancer sont envisageables exclusivement pour les projets portés par des plateformes « IBiSA ou IBiSA-like », portant sur des équipements lourds et significatifs et soutenus par d'autres financements.

Les plateformes retenues par le Conseil Scientifique pourront alors déposer un dossier complet en ligne avant le dimanche 28 mai à minuit. **ATTENTION, la présélection n'équivaut ni à un label, ni à une promesse de financement en 2017.** Labels et financements ne seront accordés qu'après étude du dossier scientifique et visite par des membres du Conseil Scientifique.

Le conseil scientifique remettra ses recommandations au Comité Directeur pour le 14 septembre 2017.

Renouvellement des labels:

Comme les années précédentes, il n'y aura pas d'évaluation systématique des Plates Formes pour renouveler leur label IBiSA. Toutes les Plates Formes labellisées peuvent déposer un dossier pour obtenir un financement IBiSA. **La non-obtention de financements IBiSA à deux reprises consécutives pourra entraîner la sortie du dispositif IBiSA après une visite de confirmation par le Conseil Scientifique.**

Qualité :

Dans le cadre de vos démarches Qualité, vous pouvez exprimer vos besoins en ressources humaines qui pourront, après validation du CS, être soutenues auprès des tutelles par le GIS IBiSA.

Pour bénéficier de toute autre aide (conseil, formation, audits, etc),

merci de contacter directement Marie-Pierre DUBRULLE, Qualitiennne du GIS IBiSA au 06.85.97.15.06 ou à l'adresse mdubrulle@ibisa.net

Contacts :

Questions sur les modalités de l'AO : Agnès Ndiaye , gestionnaire du GIS IBiSA –

agnes.ndiaye@paris.inra.fr

Questions liées au fonctionnement du site : Stéphane Dorschner – webmaster : ibisa@ibisa.net

Constitution et modalités d'évaluation du dossier de candidature à l'appel d'offre « Plateformes IBiSA »

Le dossier de candidature est constitué de deux parties :

- (i) Un dossier de pré-sélection en ligne, qui devra être rempli pour les nouvelles demandes de labellisation, et remis à jour pour les plateformes déjà labellisées qui font une demande de financement en 2017. Pour ces dernières, ce dossier devra nécessairement mentionner le type de matériel concerné par la demande et son coût.
- (ii) Un dossier scientifique complet, qui devra être déposé sur le site après pré-sélection, et qui sera évalué par un membre rapporteur du Conseil Scientifique et envoyé à deux experts dont un exerçant à l'étranger. Ceux-ci évalueront la qualité des projets scientifiques réalisés ou programmés sur la plateforme et la pertinence de la demande d'équipement et de financement.

Une visite sur site sera effectuée par les membres du Conseil Scientifique.

A l'issue de cette évaluation, le Conseil Scientifique émettra des recommandations qui seront transmises au Comité Directeur pour décision finale et éventuelle recommandation pour l'attribution de postes ITA pour certains organismes.

Questions fréquentes

A quoi donne droit cet appel?

Au financement d'un ou de plusieurs équipements ciblés ; à une recommandation pour l'attribution de postes ITA par certains organismes.

Peut-on modifier le périmètre d'une plateforme IBiSA au moment de répondre à l'appel d'offre ?

Oui, cela peut être l'occasion de regrouper plusieurs plateformes de taille réduite pour obtenir une masse critique suffisante, ou réorienter des activités, etc... Dans certains cas, la fusion a déjà été recommandée par le Conseil Scientifique d'IBiSA.

Qu'est-ce que le soutien d'IBiSA ?

IBiSA attribue des subventions d'aide à l'achat d'équipements coûteux. Les dossiers prévoyant des cofinancements pour ces achats (régions, organisations caritatives, etc...) seront privilégiés.

IBiSA peut exceptionnellement financer des Contrats à Durée Déterminée (CDD) pour aider au développement de méthodologies innovantes sur les Plateformes. Les projets de recherche, qui pourraient être financés par des appels d'offre classiques d'autres agences (ANR, INCA, etc ...) ne sont pas éligibles à un soutien IBiSA.

IBiSA ne peut attribuer qu'un nombre très limité de postes CDD.

IBiSA peut soutenir pour partie les frais de fonctionnement des plateformes **uniquement s'ils sont liés au développement et à la mise en place de nouvelles méthodologies.**

IBiSA relaie les demandes en ITA des plateformes (pour assurer le fonctionnement régulier de la structure) auprès des organismes participants (CNRS, INSERM, CEA, INRA, INRIA, Universités) avec des recommandations. Les décisions d'attribution des postes statutaires restent bien évidemment de la responsabilité de ces organismes.

Qu'est-ce qu'IBiSA ne soutient pas ?

IBiSA ne soutient pas de CDD dont la seule mission serait d'assurer le service régulier aux utilisateurs.

IBiSA ne soutient pas le fonctionnement régulier des plateformes, et en particulier les contrats de maintenance des équipements. Ceux-ci devront être assurés par la facturation adéquate des prestations.

Composition des Dossiers Scientifiques

Le dossier de pré-sélection devra être déposé sur le site, et se compose d'une brève description des activités de la plateforme et de la nature des demandes de financements (modèle à télécharger sur le site). Le volet description et/ou activités devront notamment porter le cas échéant sur les activités relatives aux recherches sur le cancer de façon quantitative afin que le Conseil Scientifique puisse se coordonner avec le comité d'évaluation de l'AO équipements du plan cancer si nécessaire.

Le dossier scientifique, qui devra être déposé, en anglais, sur le site comprend :

- Une description, des prestations offertes, des spécificités (une par site pour les plateformes multisites), ainsi qu'un descriptif des moyens de pilotage mis en place pour assurer la cohérence de l'ensemble (3 pages maximum).
- Une description du budget complet de la plateforme, faisant apparaître l'ensemble des coûts et des sources de financements (contribution des organismes, des sources de financements locales, facturations et contrats) (deux pages maximum).
- Une description de l'ouverture de la plateforme du nombre de prestations réalisées et de la répartition des utilisateurs (local, régional, national, international) (2 pages maximum).
- Une description de quelques projets phares (5 au maximum) réalisés ou en cours de réalisation sur la plateforme (période 2012-2016). Pour chaque projet, le laboratoire porteur, le mode de financement (contrat ANR, européen, ...), les publications issues du projet (en signalant les membres de la PF signataires le cas échéant) seront indiquées ainsi que la contribution de la plateforme à la réalisation du projet (3 pages maximum, références comprises).
- Une description des développements méthodologiques/mises à niveau techniques envisagées pour le contrat à venir. Une justification de l'achat d'équipement complémentaire. Nature de l'équipement, équipes utilisatrices (sur la plateforme et extérieures), projets scientifiques en cours ou prévus justifiant l'achat du matériel et publications majeures associées. Complémentarité avec les équipements déjà disponibles sur la Plateforme. (5 pages maximum).
- Un plan de financement : (coût total du matériel, financement acquis ou en cours de demande en précisant les cofinanceurs, financement demandé à IBISA). On précisera aussi le coût opérationnel annuel de l'équipement ; et la façon dont ce coût sera supporté par la plateforme (2 pages maximum).
- Préciser quels personnels prendront en charge le nouveau matériel.

En annexe 1 à ce dossier, un organigramme complet, précisant les noms, grade, appartenance, fonction, % du temps consacré à la plateforme de tous les personnels de la plateforme sera fourni. Les postes attribués par la coordination IBISA seront signalés de même que l'organisme employeur de tous les personnels (statutaire ou non). Pour les plateformes localisées sur plusieurs sites, l'organigramme fera apparaître la localisation de chaque personnel.